



ARRETE N° 2025 – 257
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Aménagement
Rue Haute n° 63
Société IKEA
Samedi 19 Avril 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société IKEA – 14130 Pont L'évêque, mandatée par Monsieur Frédéric BESSON, afin d'effectuer une livraison pour un aménagement, Rue Haute au n° 63, le Samedi 19 Avril 2025, de 08h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société IKEA est autorisée à effectuer une livraison pour un aménagement, Rue Haute au n° 63, le SAMEDI 19 AVRIL 2025, de 08H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : La barrière sera retirée et remise en place aussitôt après le passage du véhicule, Rue Haute, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue la livraison pour un aménagement.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire (panneau avec affichage du présent Arrêté) sera mise en place par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 16 Avril 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement :

Jérôme HAMEL

